Communiqué de presse
15 octobre 2025

Budget 2026 : la CAPEB appelle à un Budget prenant réellement en compte les besoins des TPE du bâtiment dans un contexte de défaillances d'entreprises et de suppressions d'emplois.

Paris, le 15 octobre 2025 – La CAPEB réagit au projet de loi de finances 2026 déposé par le Gouvernement et appelle désormais les parlementaires à prendre réellement en compte les besoins des TPE du bâtiment, qui font face à un recul durable d'activité, à des milliers de défaillances d'entreprises et à des suppressions d'emplois.

La CAPEB exige une réelle équité fiscale dans le bâtiment !

Dans ce contexte économique difficile, les artisans du bâtiment continuent de subir injustement une concurrence fiscale avec les micro-entreprises. C'est pourquoi la CAPEB salue la présence, dans le projet de loi de finances 2026, du maintien de la baisse de la franchise en base de TVA à 25 000 euros pour les entreprises du bâtiment. Cette disposition est essentielle non seulement pour lutter contre la distorsion de concurrence manifeste sur le terrain, reconnue officiellement par le Gouvernement, mais aussi pour préserver l'avenir du modèle artisanal, indispensable tant en matière de protection sociale des artisans, de développement de l'apprentissage que de contribution aux finances publiques. Il est désormais nécessaire que les parlementaires comprennent la réalité du terrain et répondent enfin à cet enjeu d'équité fiscale en maintenant cette disposition lors de la discussion budgétaire.

La CAPEB dénonce un pilotage uniquement budgétaire et non concerté de MaPrimeRénov'.

La CAPEB constate à nouveau une coupe sombre dans les crédits dédiés à MaPrimeRénov', malgré la promesse d'une stabilité globale des budgets de l'ANAH grâce à une compensation par les CEE. Le dispositif MaPrimeRénov' est piloté uniquement par une vision budgétaire, sans stratégie réelle de massification de la rénovation énergétique, et donne désormais clairement la priorité à un objectif industriel en faveur du développement des pompes à chaleur. La CAPEB s'insurge contre les conséquences d'une telle politique, qui exclut les gestes d'isolation des murs et les chaudières biomasse, pourtant essentiels dans le cadre d'une rénovation énergétique efficace.
La CAPEB appelle à des financements stables et ambitieux, à une simplification de l'accès à la qualification RGE afin que les TPE puissent accéder au marché et massifier les rénovations, ainsi qu'à la création d'un parcours simplifié par étapes sur cinq années pour s'adapter à la demande des ménages. Face à cette gestion chaotique et ubuesque, la CAPEB va lancer une grande consultation de ses adhérents sur l'avenir de MaPrimeRénov'.

La CAPEB s'insurge contre de nouvelles atteintes au soutien à l'apprentissage des jeunes.

La CAPEB dénonce avec force la nouvelle atteinte aux dispositifs de soutien à l'apprentissage des jeunes dans le projet budgétaire du Gouvernement : la suppression des exonérations de cotisations salariales pour les apprentis, la suppression forfaitaire de l'aide au permis de conduire des apprentis et le recentrage des aides à l'embauche d'apprentis sont autant de dispositions défavorables à l'apprentissage, pourtant essentiel en matière d'insertion professionnelle et de pérennité du modèle des entreprises artisanales. La CAPEB appelle les parlementaires à défendre l'attractivité de la voie de l'apprentissage pour les jeunes et à concentrer les efforts d'accompagnement sur les petites entreprises employant moins de 50 salariés, véritable poumon de ce dispositif.

« De nombreuses orientations prises dans les projets de textes budgétaires apportent de nouvelles inquiétudes aux entreprises artisanales du bâtiment déjà fragilisées par une mauvaise conjoncture et une instabilité politique qui perdure. Nous appelons les parlementaires à corriger les dispositions envisagées, qui sont de toute évidence contraires aux intérêts de nos petites entreprises qui, je le rappelle encore, représentent 96 % des entreprises du bâtiment en France. » Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB.

Contact presse :

Albertine Minart, Chargée des Relations Presse
E-mail : a.minart@capeb.fr | Tél : 01 53 60 50 84

À propos de la CAPEB :

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).
Elle représente à ce titre :

- 500 000 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
- 570 000 salariés, soit 45 % des salariés dont 14 % de femmes
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- Espace presse
- **X** : @capeb_fr
- **Facebook** : @capeb.nationale
- **LinkedIn** : @capeb